I-L'Education Artistique et Culturelle, un marqueur fort de la stratégie culturelle et patrimoniale d'Amiens Métropole

## I- Une stratégie pour transformer la Métropole

### 1-Agir à partir des atouts, dépasser les contrastes

#### a- La carte et le territoire

La communauté d'Amiens Métropole regroupe 39 communes sur une superficie de 310.3 km2 et abrite une population de 180 905 habitants dont 133 891 pour Amiens ; sa densité de population s'élève à 580 hab/km2 (Grand Amiénois 112 hab/km2 ; Somme 90 hab/km2).

Amiens est identifiée dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire « Picardie 2030 » comme tête du réseau de 10 villes piliers du Grand Amiénois. Amiens Métropole est l'intercommunalité la plus urbanisée du Pays du Grand Amiénois avec 19% d'espaces urbanisés. Son territoire est structuré par un pôle central de 11 communes en continuité urbaine regroupant 93% de sa population. Les 28 autres communes sont moins densément peuplées. Seules deux d'entre elles comptent en effet plus de 1000 habitants (Sains en Amiénois et Poulainville).

Amiens Métropole se situe dans le versant sud des Hauts-de-France, à un carrefour stratégique de circulation entre deux des plus importantes Métropole du pays, le Grand Paris et la Métropole Lilloise. L'acte III de la décentralisation, loi du 16 janvier 2015, a déchu Amiens de son titre de capitale de l'ancienne région Picardie pour Lille, capitale de la nouvelle région Hauts-de-France. Pour autant, des services déconcentrés de l'État et des services de l'administration décentralisée de la Région restent présents sur le territoire d'Amiens Métropole.

Amiens Métropole se situe dans le versant sud des Hauts de France, à un carrefour stratégique de circulation entre deux des plus importantes Métropole du pays, le Grand Paris et la Métropole Lilloise. Si l'acte III de la décentralisation, loi du 16 janvier 2015, a promu Lille au titre de capitale régionale des Hauts de France, Amiens Métropole bénéficie toutefois de la présence des services déconcentrés de l'Etat permettant une collaboration active et fructueuse à l'endroit de l'EAC.

Amiens est classée 28<sup>ème</sup> ville française en nombre d'habitants, sa taille est comparable à celles de Tours ou Limoges, mais sa superficie est comparable à celle de Lyon ou Bordeaux.

L'enjeu est donc d'imaginer le déploiement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à l'échelle de l'entière agglomération, dans une logique d'intégration du territoire.

#### b- La compétence culturelle de l'agglomération

Amiens a très tôt placé l'EAC au cœur du système éducatif et de ses enjeux en conjuguant la rencontre avec les œuvres, la recherche créative et la dimension partenariale de l'action

éducative, comme en témoignait déjà le colloque tenu à la Maison de la Culture en 1968 qui proposait, dans ses conclusions, de lier formation artistique et formation générale. Il en ressortait notamment que l'éducation artistique devait être engagée dès l'école primaire.

Dès lors, la collectivité n'a cessé d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dans le respect des droits culturels de l'enfant qui sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine.

En 2000, au moment de la création de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole », a endossé la compétence culturelle, encore très majoritairement portée par les villes à l'époque. L'enjeu territorial est donc ancré dans la politique Culture et Patrimoine de la collectivité. L'éducation artistique et culturelle est également investie de longue date à Amiens et ce, avant même la création de l'EPCI.

Ainsi, le Contrat Local d'Amiens, signé en 1983 avec les services de l'État, fut le 1er de France. Amiens Métropole a progressivement décliné le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle à travers le Contrat Local d'Éducation Artistique signé entre l'État – DRAC Hauts de France et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme. A travers l'idée de « Parcours », il s'agit de mettre en cohérence les expériences et apprentissages dans le temps scolaire, hors temps scolaire et les expériences personnelles pour les enrichir et les diversifier. Les objectifs sont les suivants :

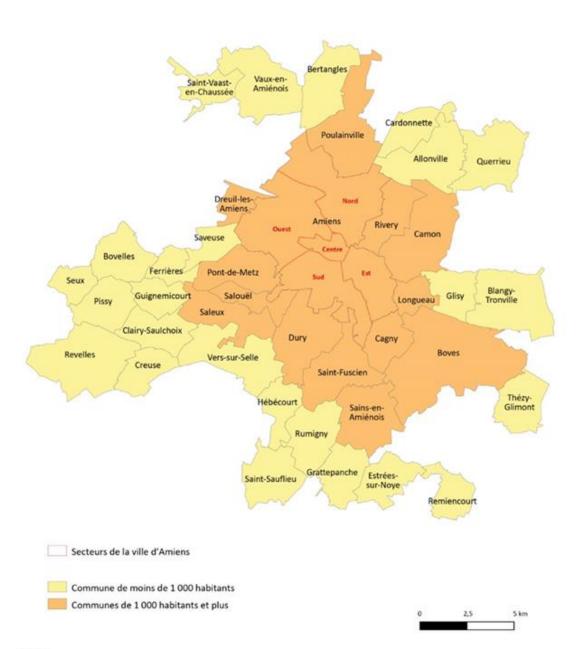
- ❖ Favoriser l'ouverture culturelle du plus grand nombre d'enfants par la rencontre de créateurs et d'œuvres d'art ;
- ❖ Permettre aux enfants l'acquisition d'une pratique artistique et culturelle ;
- ❖ Introduire des liens forts et réguliers entre les écoles et les équipements culturels ;
- Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.

Chaque projet mené à l'école repose sur la rencontre entre un enseignant (maternelle ou primaire), un artiste ou un professionnel de la culture en lien avec une structure culturelle. Il s'articule autour des trois piliers de l'éducation artistique : La connaissance, la rencontre et la pratique. En 2022, ce sont 3 700 élèves, répartis dans 175 classes d'Amiens Métropole qui ont bénéficié, en temps scolaire, d'une rencontre avec un artiste et des œuvres, autour d'un projet artistique réalisé avec leur enseignant.

Forte d'une histoire et d'un savoir-faire, Amiens Métropole se doit d'être pilote à l'endroit de l'EAC et de s'emparer d'une rénovation en profondeur de son CLEA.







SOURCES: Limite agglo - secteurs 18562 - RP 2018 Radissation Pilor Ingenierie - Cellule S.I.G. - Juillet J021 Fichies : CommunespopAM\_210705

#### c- La jeunesse, singularité du territoire

La communauté d'agglomération présente une pyramide des âges dominée par les 15-29 ans : Territoire particulièrement jeune, elle compte 143 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. Par ailleurs, la tranche d'âge la plus importante est celle des 20 à 24 ans soit 12% de la population.

Indicateurs-2018	Amiens Métropole
0-2 ans (enfants)	5 812
3-10 ans (enfants)	16 415
11-14 ans (adolescents)	8 315
15-17 ans (adolescents)	6 575
18-24 ans (personnes)	27 455

Avec 30 568 personnes inscrites dans un établissement d'enseignement supérieur, l'agglomération amiénoise est un territoire où la population étudiante occupe une place considérable. Bien que Rouen, sa voisine normande, réunisse plus d'étudiants, le ratio entre leur nombre et la population habitant le territoire hisse Amiens comme la première unité urbaine étudiante du grand Bassin parisien. Après l'université Picardie Jules Verne (23 311 étudiants), les sections de techniciens supérieurs (1 976 étudiants), les écoles paramédicales et sociales (1 767 étudiants), l'ESPE (1 233 étudiants), et les classes préparatoires aux grandes écoles (763 étudiants) sont les filières les plus représentées. En tant que pôle universitaire et sans concurrence dans le département, le bassin amiénois attire la quasi-totalité des ménages étudiants qui s'installent dans le département (97,1%). Les 15-19 ans sont la seule population pour laquelle l'aire bénéficie d'un solde migratoire très nettement positif (+ 920 ménages). Néanmoins, avec un solde de – 108 ménages parmi les actifs âgés de 20 à 24 ans, l'aire d'Amiens ne semble pas conserver les ménages étudiants une fois leurs études finies. Le solde migratoire est nul pour les 25-29 et négatif pour les autres âges.

Dans un souci d'égal accès à la culture et d'un nécessaire contact de chaque jeune avec les arts et le patrimoine, la généralisation de l'EAC devient une priorité.

#### d- La place relative des familles

29,1% des habitants sont mariés alors que 70,9% des habitants de plus de 15 ans sont célibataires. La taille moyenne des ménages est de 2 personnes par ménage (données de 2016), 65% des ménages n'ont pas d'enfants.

On comprend donc à travers ces données que l'enjeu de l'EAC, pour toucher la population d'Amiens Métropole la plus large possible, doit dépasser la seule cible de la jeunesse pour emporter toutes les classes d'âge qui n'ont pas d'habitude culturelle.

Indicateurs	CA Amiens Métropole	Amiens Ville	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	43,6	48,3	36,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	21,6	18,3	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	11,1	11,9	9,9
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	20,5	17,8	25,3

#### d- Un territoire peu favorisé

Dans le panel des quinze communes de 100 000 à 200 000 habitants de la moitié nord de la France, Amiens se différencie par des revenus avant redistribution plus modestes et par de fortes inégalités entre les ménages qui se creusent au fil du temps. Celles-ci engendrent des disparités marquées entre les quartiers, au sud plus favorisés, au nord plus en difficulté.

La catégorie sociale des Professions intermédiaires représente 15,9% des ménages d'Amiens, comme celles des employés (15.5%) et des ouvriers (15.5%).Le revenu médian par année des ménages d'Amiens est de 22 901 € : les habitants ont un faible niveau de revenu, comparé au reste de la France. En 2022, le taux de Chômage à Amiens est de 8,6 % de la population active. Il demeure plus élevé que celui de la France métropolitaine qui est de 7,3 % au premier trimestre 2022 (données BIT).

Autour du centre qui accueille des jeunes mobiles aux côtés de personnes plus âgées, s'étend une ceinture typique de maisons amiénoises. Les arrivants dans ces quartiers, souvent qualifiés, en renouvellent la population. Les quartiers plus en périphérie accueillent une population ancrée et vieillissante. Enfin, des quartiers relativement éloignés du centre-ville et géographiquement dispersés sont en voie de précarisation, voire en grandes difficultés socio-économiques.

De nombreuses études sociologiques ont montré que ce sont parmi les classes de la population les plus riches que la fréquentation des arts est la plus forte, et la plus incitée également dès le plus jeune âge. Le développement de projets d'EAC vers un « 100% EAC » doit permettre de tendre à corriger ces inégalités en ayant une attention particulière aux publics les moins favorisés.

Quartiers prioritaires	Habitants vivant dans un quartier prioritaire	Population moyenne des quartiers prioritaires	Part de la population vivant dans un quartier prioritaire
Nombre	Nombre	Nombre	%
6	29 701	4 950	18,5

Population dans les quartiers prioritaires de la Somme selon l'EPCI d'appartenance en 2011

### 2-Culture et Patrimoine, leviers d'une refondation

Forte d'un patrimoine remarquable, naturel ou bâti, d'un tissu d'opérateurs culturels diversifiés et dynamiques, d'artistes confirmés ou en devenir, Amiens Métropole déploie son projet culturel et patrimonial 2020-2026 en revendiquant toute sa place de métropole culturelle dans une vaste région. En affirmant le patrimoine et la culture comme des vecteurs de développement et d'attractivité, Amiens Métropole fait ainsi le choix d'affirmer son ambition de métropole culturelle à partir de 3 axes prioritaires :

#### a- Amiens, métropole créative : un territoire d'artistes

Amiens se veut territoire d'accueil et de soutien du geste de création, en veillant à porter information, ingénierie et accompagnement financier aux équipes artistiques.

En premier lieu, il s'agit de soutenir la pluridisciplinarité des arts et affirmer des filières en accompagnant l'universalité des thématiques de création, en posant des critères objectifs d'accompagnement et en co-construisant avec les artistes et les opérateurs culturels des schémas de développement de filières artistiques.

En second lieu, Amiens Métropole s'engage à promouvoir le renouvellement des productions artistiques en portant toute son attention à l'émergence artistique, en soutenant la recherche et l'expérimentation, en accompagnant le développement de carrière des artistes de la Métropole.

# b- Amiens, métropole attractive : Rayonner par les arts et le patrimoine

Amiens Métropole entend faire des arts et du patrimoine ses révélateurs et ses marqueurs d'inscription dans la nouvelle Région Hauts-de-France et de son rayonnement national et nord-européen.

Elle inscrit dans un même mouvement l'éducation artistique et culturelle comme un enjeu primordial permettant d'investir l'enjeu métropolitain et de promouvoir tous les projets utiles d'EAC dans les communes.

Amiens Métropole fait le choix de se révéler à partir de 3 filières de distinction :

- 1. La filière des Images, à la faveur d'opérateurs d'excellence installées sur le territoire (ESAD/On a Marché sur la bulle/FRAC/associations audiovisuelles) ;
- 2. La filière historique du Cirque et des arts de la rue ;
- 3. La filière Patrimoine grâce à ses 3 inscriptions sur la liste de l'UNESCO et à son label Pays d'art et d'histoire.

Forte d'un maillage important d'opérateurs culturels (pas moins de 80 structures) et promouvant bon nombre d'événements grand public, Amiens Métropole conjugue subtilement les stratégies culturelle, patrimoniale et touristique.

## c- Amiens, métropole de la diversité culturelle : une émancipation citovenne par les arts et la culture

Les droits culturels sont, à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine. La diversité culturelle est une richesse du territoire d'Amiens Métropole, il convient que les arts et la culture en soient le reflet et participent du chemin de chacun. Amiens Métropole investit une politique culturelle respectueuse de la diversité culturelle et des patrimoines culturels, en incarnant crucialement le lien entre création, éducation et participation des habitants.

Revendiquer une culture inclusive et participative, incarner un service public de la culture grâce aux équipements en régie, initier un renouveau de la lecture publique pour offrir une culture accessible et invitante, conforter le maillage des structures culturelles de proximité pour irriguer l'aire métropolitaine des arts et de la culture sont autant d'objectifs et de défis à relever.

# 2- L'enjeu fondamental des publics et de l'EAC

### 1-Faire de l'accès à la culture une priorité

#### a- Consacrer le droit culturel à l'EAC

Amiens Métropole souhaite promouvoir l'éveil à la culture et au patrimoine dès le plus jeune âge, de manière à donner les clefs d'une ouverture sur le monde, développer chez chacun un esprit critique respectueux des libertés de pensée et d'expression artistique et culturelle, dans le respect de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Amiens Métropole souhaite inscrire son action dans l'approche de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (mai 2007) dont l'article 6 (Éducation et formation) précise le droit général à l'éducation reconnu par l'UNESCO et interprété dans le sens du « développement de l'identité culturelle » de chacun-e, dans le respect des droits d'autrui.

Avec une population dont la moitié a moins de 29 ans, Amiens est une ville jeune qui se donne, par ses valeurs humanistes et fédératrices, l'ambition de la réussite de tous les enfants et des jeunes de son territoire sans distinction aucune dans une éducation républicaine, universelle et laïque. A ce titre, le Projet Éducatif Global, avec ses instances participatives de concertation, porté par la Municipalité et ses élus, le Projet Éducatif de Territoire, le Conseil Municipal des Jeunes Amiénois, le Contrat de Ville et le Pacte pour le Bien Vivre permettent de développer des projets en direction de la jeunesse du premier âge à l'âge adulte.

Le savoir-faire partenarial, construit au fil du temps, avec les professionnels de l'EAC et les institutions pivots comme le Ministère de l'Éducation Nationale permet la co-construction de projets innovants favorisant la réussite éducative en mobilisant la parentalité et l'intergénérationnel.

#### b- Un aménagement culturel et éducatif pertinent

#### Un réseau d'accueil en temps scolaire et hors temps scolaire dense

Le territoire d'Amiens Métropole compte 16 crèches (municipales, associatives, entreprises et micro-crèches) pour 1 200 touts petits accueillis, 32 écoles maternelles qui accueillent 3 536 élèves et 59 écoles élémentaires pour 14 096 élèves.

Le nombre total de collégiens et de lycéens s'élève à 22 600 enfants scolarisés. La communauté d'agglomération possède 9 collèges publics : 64% des collégiens sont scolarisés dans le secteur public (5 sont des collèges publics de zone d'éducation prioritaire) auxquels s'ajoutent 6 collèges privés pour un total de 8 815 collégiens. On dénombre 7 lycées publics d'enseignement général (pour 68% des effectifs scolarisés) et 6 lycées privés, soit un total de 13 785 lycéens.

La ville d'Amiens compte 30 centres de loisirs sans hébergements municipaux auxquels il faut adjoindre le tissu associatif à vocation socio-éducative qui accompagne sur le horstemps scolaire les enfants à la découverte des pratiques sportives et culturelles.

Certains jeunes Amiénois demeurent temporairement, et parfois pour une longue durée accueillis dans des structures d'accueil en dehors du système scolaire qu'il convient cependant de considérer: 5 hôpitaux, 3 instituts médico-éducatifs (IME), 2 maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS) et 1 établissement de la protection judiciaire de la jeunesse complètent la liste des équipements.

Le nouveau Schéma de l'EAC souhaite se tourner vers l'intégralité de ces partenaires éducatifs.

#### Un réseau d'équipements culturels et patrimoniaux à la hauteur des enjeux d'EAC

Amiens Métropole est riche d'un maillage de lieux artistiques et culturels embrassant toutes les esthétiques : le spectacle vivant, les musiques actuelles, les musiques classiques et savantes, les arts contemporains,... Qu'ils soient couverts par la loi création et un label associé ou pas, les opérateurs intègrent tous autant qu'ils sont la priorité donnée à l'EAC :

- ♣ On dénombre 11 opérateurs labellisés par la loi création : 2 scènes conventionnées (Le Safran, La Comédie de Picardie) ; 1 scène nationale (La Maison de la Culture) ; 1 scène de musiques actuelles (La Lune des Pirates) ; 1 établissement d'enseignement supérieur (L'École Supérieure d'Art et de Design) ; 1 pôle national des arts du cirque et de la rue (Le Cirque Jules Verne), 1 FRAC ; 1 orchestre national en région (L'Orchestre de Picardie), 1 centre national de la marionnette en préparation (Le Tas de Sable), 1 Conservatoire à rayonnement régional et 1 Musée labellisé Musée de France :
- ↓ 1 pôle régional d'excellence dédié à la bande dessinée (On a marché sur la bulle);
- 2 lieux de création et d'expérimentation (La Maison du théâtre/Asso La briquetterie);
- 9 centres culturels et studios de musiques actuelles (Les Nymphéas, Le trait d'Union, l'Etoile du Sud, le CSC Etouvie, le CC Jacques Tati, Léo Lagrange, Cité carter, Mélodie en Sous-sol, Prolifik Records);
- ♣ 2 écoles de musique en régie (Diapason, Harmonia) et 10 écoles associatives ;
- ♣ 2 cinémas Art et Essai (Les Ciné Saint-Leu et Orson Wells);
- ♣ 5 équipements patrimoniaux (Amiens Métropole d'Art et d'Histoire; La Maison de Jules Verne; Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine -2023; Le Jardin archéologique de Saint-Acheul; Les Archives municipales et communautaires);
- 1 réseau des bibliothèques et médiathèques (25 établissements);
- 1 parc zoologique, opérateur de culture scientifique.

Amiens Métropole souhaite tout particulièrement que tous ces lieux intègrent dans leur projet d'établissement les enjeux suivants :

- la proximité et l'inclusion des habitants, pour des structures accessibles, ouvertes, mettant en œuvre des programmations respirant avec les aspirations du public de proximité ;
- La possibilité de mener des actions co-construites sur le long terme avec les publics et les habitants intégrant des logiques d'évaluation pour mieux les adapter ;
- ❖ L'impériosité que les équipements en régie se situent à l'endroit de l'innovation ;
- l'expérimentation au plus proche des évolutions sociétales, en prenant des «risques » artistiques que leur statut leur permet.

Le nombre important d'équipements culturels qui maillent le territoire ainsi que l'ambition de leur action au service d'un public renouvelé est un terreau fertile et fondamental pour le nouveau Schéma de l'EAC. C'est pourquoi Amiens Métropole souhaite s'appuyer en premier lieu sur ces structures pour la mise en œuvre du schéma, afin d'éviter une action « hors sol » et de tendre vers le but ultime d'une pratique culturelle autonome dans des structures accessibles toute l'année.

# 2-Capitaliser sur les savoir-faire et les partenariats préexistants

Aujourd'hui, Amiens Métropole pilote, coordonne et/ou contribue à de nombreux projets d'EAC conçus en étroite liaison avec les équipements en régie, EPCC et associations.

Grâce au travail commun des professionnels de la culture, des représentants de l'État et des collectivités, des enseignants, animateurs, artistes et des structures culturelles, la mise en œuvre des actions d'EAC est co-construite. L'objectif est de permettre à tous de bénéficier, de la petite enfance à l'âge adulte, d'une sensibilisation aux arts continue et diversifiée dans une logique plébiscitée de parcours tout au long de la vie.

Un accent particulier est porté à la sensibilisation des jeunes publics : développer la créativité, expérimenter une pratique dans des domaines artistiques diversifiés, acquérir une culture artistique et des repères, rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture du patrimoine ... tels sont les enjeux des Parcours d'éducation artistique et culturelle, qui conjuguent enseignements, actions éducatives et expériences personnelles dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

## a- Pérenniser l'initiation et la formation au spectacle vivant : l'exemple de la musique et de la danse

#### Les Orchestres à l'Ecole

Les classes d'orchestre à l'école sont une action concertée entre les écoles primaires Georges Quarante à Etouvie et Emile Lesot B à Amiens-Nord, et les établissements spécialisés d'enseignement artistique le Diapason et l'Ecole de musique Saint-Pierre. Ce dispositif est piloté par le service culture d'Amiens Métropole. Dans le cadre des programmes d'éducation artistique à l'école, les deux établissements spécialisés d'enseignement musical de proximité enrichissent le contenu des interventions musicales habituellement menées en milieu scolaire en développant une action structurante et suivie hors temps scolaire. Orchestre à l'école est un dispositif existant depuis 2007 à Amiens qui met en œuvre six classes d'orchestre à l'école : deux CE2, deux CM1 et deux CM2, soit environ 180 élèves. Sur le temps scolaire, et dans le cadre des trois heures hebdomadaires dévolues à l'éducation artistique, les classes travaillent en adoptant une pédagogie adaptée sous la responsabilité d'un enseignant référent de l'établissement d'enseignement artistique. En une séance hebdomadaire d'une heure, sous la responsabilité du « chef d'orchestre », les enfants travaillent un répertoire adapté à des ensembles de musiciens débutants. Des intervenants spécialistes de chaque instrument interviennent lors des séances de travail, en organisant des séquences de travail par pupitre, permettant pour chaque enfant, de

répondre aux besoins techniques spécifiques. Des présentations publiques régulières en école ou hors cadre de l'école permettent de fixer des objectifs de progression et des échéances. Elles permettent d'affiner l'évaluation individuelle et collective dans la conduite de l'action. Par ailleurs, la continuité du projet avec la classe de 6<sup>ème</sup> est désormais assurée à Étouvie puisqu'une option musique orchestre à l'école est effective au Collège Etouvie depuis la rentrée 2015 (32 élèves y poursuivent la pratique orchestrale à ce jour). Ces ateliers collectifs de pratique instrumentale se prolongent hors temps scolaire, à destination prioritaire des élèves impliqués dans le dispositif Orchestre à l'école. Il faut noter enfin la particularité des orchestres à l'école d'Amiens qui lient fondamentalement la pratique de l'instrument à la découverte d'œuvres et à la fréquentation d'artistes de renom régulièrement associés. C'est un projet total et collectif qui offre aux enfants de nombreuses opportunités de se produire sur scène chaque année, comme en 2022 où ils ont joué sur un mois à la fois dans leur quartier mais aussi à la Maison de la Culture d'Amiens ou encore au Jardin du Luxembourg.

#### Section Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse au Conservatoire

Afin d'exercer ses missions d'initiation et de formation préprofessionnelle et d'atteindre ses objectifs, le conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Amiens s'inscrit dans une démarche partenariale ambitieuse et développe des projets structurants. Il se positionne comme établissement « pilote » au niveau régional en ce qui concerne les classes préparant à l'enseignement supérieur dans le domaine de la musique et du théâtre. Il est par ailleurs « Tête de réseau départemental » pour la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de la Somme. Dans la perspective d'élargir l'offre de formation en partenariat avec l'Éducation nationale, le conservatoire est partenaire du Lycée de La Hotoie dans le déploiement d'une section « Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) », effective depuis septembre 2021. Cette dernière complète les « Classes à horaires aménagés musique » (CHAM) et « Classes à horaires aménagés danse » (CHAD) déjà implantées. Enfin, le Conservatoire contribue au développement de la pratique chorale en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Orchestre de Picardie et le Diapason : sur le modèle de projets de parcours d'éducation artistique et culturelle, il est question de structurer sur le moyen terme l'éducation vocale à travers des projets participatifs pour les 7/11 ans jusqu'à la production d'un concert-spectacle.

## b- Favoriser la compréhension du numérique et le décryptage des images

Évoluant dans une société de plus en plus imprégnée d'une relation à l'image et au numérique, l'enjeu du décryptage de ces nouveaux modes de communication devient primordial, notamment à l'attention des plus jeunes.

A ce titre, la scène conventionnée le Safran développe un programme d'actions remarquable dédié aux arts numériques et qui trouve sa plus intense illustration lors de l'évènement Safra'Numériques, temps fort de 4 jours qui propose une variété d'installations, expositions et spectacles mais aussi divers ateliers et actions culturelles de sensibilisation aux arts numériques, fréquentés par de nombreux établissements scolaires notamment.

Autour des images et du cinéma, Ecole et cinéma s'inscrit dans le parcours « Ma classe au cinéma », proposé aux élèves de la maternelle à la terminale. Ce programme propose aux élèves, de la classe de CP à celle de CM2, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de

se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés. Le dispositif École et Cinéma permet aux classes volontaires de la GS au CM2 de découvrir, sur grand écran et avec un son de qualité, plusieurs films inscrits dans un catalogue national. Devenir spectateur, fréquenter un lieu culturel, se confronter à une œuvre, débattre du film et le prolonger par des apprentissages variés (arts plastiques, chant, textes, réalisations filmiques...) constituent les enjeux du dispositif dont Amiens Métropole est partenaire. En 2022, 25 classes maternelles et 140 classes primaires de la métropole (plus de 3750 élèves) ont participé au dispositif.

Notons enfin le travail constant à différents niveaux de sensibilisation et de formation des acteurs associés au futur Pôle Image et Création (PIC) que sont le Fond Régional d'Art Contemporain, l'École Supérieure d'Art et de Design et l'association « On a Marché sur la Bulle », pôle régional de la bande-dessinée.

#### c- Inverser les ratios d'illettrisme et d'analphabétisme

L'ensemble des bibliothèques du réseau métropolitain veille à mettre en place un Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social des Bibliothèques. Le réseau des bibliothèques pourra demain projeter son ambition et imaginer des programmations concertées avec l'accueil à Amiens de l'antenne de la Bibliothèque Nationale.

D'ores et déjà, des actions pédagogiques à destination des scolaires ont pour objectif de contribuer à développer le goût de lire chez l'enfant et inciter à la lecture-plaisir, de faire découvrir la littérature et les œuvres pour la jeunesse, à travers tous types de supports, de favoriser l'éveil et l'ouverture culturelle et de se familiariser avec la bibliothèque et ses ressources multi supports pour préparer à la fréquentation autonome.

Fort des partenariats associatifs tels que le CARDAN, les bibliothèques contribuent à lutter contre l'illettrisme à travers la médiation par le livre, la lecture, la parole et une palette d'activités qui favorise la pratique culturelle des personnes qui s'en croient exclues.

Cette sensibilisation est complétée par les secteurs autour des Ideas Box, outil de proximité mobile à investir davantage.

#### d- Conforter l'accès immédiat par la pratique en ateliers

Amiens Métropole développe une politique culturelle et patrimoniale de proximité à portée de tous. Les équipements centraux sont complétés par de nombreux équipements culturels de proximité et associations qui maillent notre territoire et proposent des activités et pratiques artistiques ouvertes à tous les publics (théâtre, musique, danse, cirque, arts visuels, archéologie...). L'ambition de la Métropole est de développer les pratiques artistiques amateurs sur son territoire, en lien avec des accueils de temps de création et de temps de diffusion qui se déploie souvent sur un même site.

Cette mixité des usages, qui place l'EAC au cœur d'un projet culturel global, est particulièrement prégnante au safran, au Trait d'Union et dans les centres culturels Jacques Tati et Léo Lagrange qui proposent dans un même lieu des spectacles et expositions, des

rencontres avec les artistes présents en résidences de création, des ateliers de pratique artistique ainsi que des actions culturelles menées sur leur territoire proche par des artistes (Créations participatives design ou danse, projets Les Tisseurs d'instants, la cordée, Play Time, Rolling Stone,...).

L'enjeu de l'EAC tend à émailler également les projets d'équipement du Centre Social et Culturel d'Etouvie et de l'Etoile du Sud vers les publics de proximité.

#### e- Devenir fier de son patrimoine

Depuis 1992, Amiens est membre du réseau des Villes et pays d'art et d'histoire. A ce titre, elle fait de l'éducation des jeunes au patrimoine, au paysage et à l'architecture contemporaine une priorité. Aussi, Amiens, Métropole d'art et d'histoire, a pour mission de proposer et de répondre aux demandes en matière d'ateliers du patrimoine ou de visites découverte, dans le temps scolaire de la maternelle à la terminale, comme dans celui des loisirs. Le service répond aux demandes spécifiques du corps enseignant : en moyenne 300 demandes d'enseignants traitées pour plus de 5 000 élèves reçus chaque année en parcours urbains, visites de sites et ateliers du patrimoine. Le service a également encadré des classes dans le cadre du CLEA.

La mise en place d'ateliers et l'utilisation d'outils ludiques adaptés aux enfants, rendent les richesses patrimoniales d'Amiens et de son agglomération parfaitement lisibles. Du site préhistorique de Saint-Acheul aux édifices les plus contemporains, 450 000 ans d'aventure humaine et 2 000 ans d'architecture et de création sont ainsi mis à la disposition de la curiosité des jeunes concitoyens : Histoire, Monuments et grandes œuvres, Habitat, Architecture et Urbanisme, Techniques et matériaux de constructions sont autant de portes d'entrées à la découverte de la ville, de son architecture et de son patrimoine.

Au Musée de Picardie, afin de favoriser le contact avec les œuvres et les collections, les professeurs relais du service éducatif et la médiatrice accompagnent les enseignants dans l'élaboration de leur projet de découverte du musée. L'équipe du service éducatif propose des ressources mises à disposition lors de la visite, des parcours à vivre, des rencontres éducatives et des rendez-vous personnalisés pour des projets spécifiques. La Maison de Jules Verne assure également cette attention spécifique aux jeunes publics.

# 3-Accompagner et former les personnels en charge de l'EAC

#### a- Le réseau des médiateurs

Un réseau des médiateurs s'est constitué spontanément en 2015 afin de réunir les forces vives et volontaires dans le cadre de partage d'informations, de retours d'expériences et de problématiques communes. Coordonné depuis 2018 par le pôle Publics et Médiation de la Direction de l'action culturelle et du Patrimoine, le réseau compte désormais 52 médiateurs (agents de la Métropole ou des structures culturelles associatives du territoire) et permet d'accompagner la diffusion de l'information, de faciliter la construction de partenariats et fédérer les structures, mais aussi de former des médiateurs aux enjeux de l'action culturelle de façon concertée dans le cadre de journées professionnelles ou de rencontres thématisées (publics empêchés ou en situation de handicap, par exemple). La formation des acteurs et faiseurs de projets aux questions de l'éducation artistique et culturelle demeure

une priorité tant dans les besoins exprimés au sein du réseau que dans les actions proposées au cœur des concertations menées dans le cadre des schémas de filières Arts visuels et Musiques actuelles.

#### **b-** Les guides conférenciers

Conscient de l'intérêt porté à l'éducation artistique et culturelle par le ministère de l'Éducation Nationale depuis quelques années, et soucieux de s'inscrire dans les dispositifs départementaux en faveur de l'éducation artistique et culturelle, Amiens Métropole a mis en place depuis octobre 2007 un « groupe de travail pédagogique » afin d'étudier les questions relatives à la conception et à l'encadrement des projets pédagogiques en liaison avec les programmes scolaires, et en lien avec l'actualité de ces publics (les sciences de l'archéologie, mémoire et commémoration de la Grande Guerre ou encore la lecture de paysage). Ces réflexions permettent de proposer une démarche adaptée au niveau des élèves de la Petite section de maternelle au cycle 3. Dans le cadre de la médiation auprès des jeunes, les guides-conférenciers qualifiés privilégient toujours des approches transversales, organisées selon 4 axes :

- L'approche sensible et active du patrimoine architectural, urbain et paysager par la découverte in situ et des outils pédagogiques adaptés,
  - L'expérimentation pour appréhender les notions les plus complexes,
  - La créativité pour permettre la restitution par les enfants des apprentissages,
  - L'éducation pour éveiller la conscience du citoyen de demain.

# 3- Poser un diagnostic partagé sur l'EAC métropolitaine

En 2021, la Direction de l'action culturelle et du patrimoine (DACP) dans une ambition volontariste à l'endroit de la connexion des arts et de la culture avec ses habitants s'est engagée dans une démarche d'état des lieux des actions culturelles menées sur son territoire de manière à aboutir à un schéma de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, conçu en partenariat étroit avec les partenaires État, Drac et Éducation nationale. A la faveur des nombreux projets initiés par Amiens Métropole (projets d'EAC dans les équipements en régie, festival IC.ON.IC, parcours culture Cité éducative...) comme des démarches de concertation initiées sur les filières structurantes, force est de constater que pour tous les acteurs de la culture et du patrimoine, l'EAC est un enjeu impérieux.

Une première phase de chantier a permis de porter un regard sur l'écosystème existant afin de faire éclore de nouvelles pistes d'actions à explorer. La DACP a sollicité d'une part les équipements culturels structurants du territoire, à partir d'un questionnaire relatif aux actions d'EAC menées mais aussi les artistes et les structures partenaires plus spécifiquement impliqués autour de la rénovation du dispositif CLEA. Enfin, des ateliers programmés dans le cadre des concertations menées avec les acteurs des filières arts visuels et musiques actuelles ont été spécialement dédiés à cette thématique.

#### 1-La méthode

#### a- Le questionnaire personnalisé

En novembre 2021 un sondage a été mené auprès d'un échantillon de 18 établissements et opérateurs culturels d'Amiens Métropole. 78% d'entre eux ont porté réponse.

En re	égie directe	EPCC	et structures
		assoc	ciatives
1.	Safran	10.	Centre culturel J. Tati
2.	Trait d'Union	11.	FRAC Picardie
3.	Les Nymphéas	12.	Cirque Jules Verne
4.	CRR	13.	Maison de la Culture
5.	Musée de Picardie	14.	CC Léo Lagrange
6.	Diapason	15.	On a marché sur la
7.	Bibliothèque	bulle	
8.	Centre d'art St Germain	16.	Orchestre de Picardie
9.	CC L'étoile du Sud	17.	Ciné Saint Leu
		18.	La Lune des pirates

Les thèmes et sujets abordés permettaient de dresser un portrait de l'éducation artistique et culturelle au cœur de chacune des structures. Les questions portaient plus spécifiquement sur les publics impactés par les actions menées, les formes d'actions mises en œuvre et les moyens humains et financiers dévolus à leur réalisation. Enfin une série de questions visait à identifier les freins, les pistes de développement et les enjeux de demain.

A l'issue de ce questionnaire, il apparaît que 100% des établissements font de l'EAC un axe prioritaire de leur projet d'établissement.

Le jeune public en temps scolaire bénéficie pleinement (95 à 100% des actions menées) de l'EAC grâce principalement aux dispositifs conventionnés (CLEA/PAC/PEPS) tandis que la toute petite enfance et les publics empêchés restent encore à conquérir. Les actions menées sont intimement liées à la programmation et/ou aux événements des établissements, principalement à destination des habitants d'Amiens Métropole les premiers concernés mais aussi les premiers touchés.

Des moyens humains et financiers non négligeables sont déployés sur les actions d'EAC : 55% des établissements consacrent une part de leur budget supérieur à 20%. Au total, ce sont plus de 250 intervenants (artistes et/ou médiateurs) qui opèrent sur le territoire : 45% des artistes sont engagés spécifiquement pour mener ces actions et 27% attachés à la programmation de la structure; 64% des structures ont du personnel dédié à l'EAC.

Les projets d'éducation artistique et culturelle reposent encore très largement autour du spectacle vivant tandis que les arts visuels ou le patrimoine cherchent encore leur place. Les acteurs espèrent des moyens humains et logistiques renforcés mais témoignent collégialement d'une forte envie de capitaliser sur l'expérience, de partager et de contribuer aux réflexions. Les enjeux de demain dessinés par les opérateurs s'orientent d'ailleurs principalement sur les questions de territorialité et d'interdisciplinarité.

#### **b-** Le fruit des concertations sectorielles

Les filières Arts Visuels et Musiques actuelles ont fait l'objet de concertations qui visent à réaliser un diagnostic commun et identifier des enjeux à court et moyen terme, à créer un réseau actif, à étayer un parcours continu entre le monde amateur et professionnel sur le territoire métropolitain et à aborder les questions relatives à l'éducation artistique, la médiation, la création, l'accompagnement et la diffusion en vue de l'élaboration d'un schéma. Dans la cadre de cette concertation, deux sessions d'ateliers ont été programmées en novembre 2021 portant sur les enjeux de la médiation et des publics : « l'Éducation Artistique et Culturelle et les pratiques amateurs : Quelle place pour l'artiste dans les actions de sensibilisation et dans la transmission des pratiques artistiques ? ». Pour chacun de ces ateliers, les participants ont naturellement porté leur analyse sur le dispositif CLEA, ancré de longue date sur le territoire et connu des structures culturelles comme des intervenants artistiques.

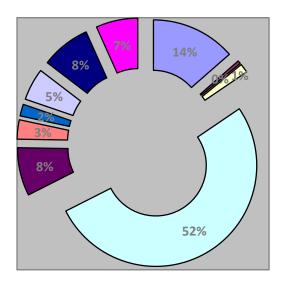
Le diagnostic met en exergue une série de 14 préconisations qui témoignent des besoins exprimés en matière de communication, d'outils partagés, des formations dédiées, d'espaces de rencontre et dialogue, d'aide à l'évaluation, d'ouverture aux pédagogies innovantes et aux processus de transmission expérimentaux.

#### 2-Les constats communs

#### a- Les moyens humains et financiers dédiés à l'EAC

La communauté d'agglomération s'est vu transférer la totalité des compétences culturelles communales et assume seule 90% des dépenses culturelles de son territoire (66M€ en fonctionnement et investissement) avoisinant celles des communautés d'agglomération du département du Nord.

#### Répartition budgétaire-Direction de l'Attractivité du territoire dédiée à la Culture





En 2022, la collectivité consacre 12 millions d'euros à la culture et au patrimoine. Près de 52% des moyens sont dévolus aux programmes d'activités des équipements culturels (en régie, EPCC, ou associatifs) qui maillent le territoire auxquels il convient d'ajouter les budgets de fonctionnement des équipements culturels en régie que sont le Musée de Picardie, la Maison de Jules Verne, le parc zoologique, le Conservatoire et le réseau des bibliothèques.

Sur un budget de fonctionnement total de la DACP de 8,69 millions d'euros, l'éducation artistique et culturelle est considérée en propre à partir d'une enveloppe de 185 000€ spécifiquement dédiée à des projets pilotés en propre par la DACP (CLEA en et hors temps scolaire, dispositif Orchestre à l'école), tandis qu'un montant de 53 500€ est versé à des projets subventionnés en dispositif D1 et D2 (projets d'EAC et/ou actions de médiation innovante).

Amiens Métropole verse 180 500€ de subventions aux projets de création et 136 900€ aux résidences artistiques (12 projets en théâtre, danse, cirque et arts de la rue, 9 projets Musique, 8 projets Arts visuels et cinéma, 5 en Édition et écriture, 2 en recherche et expérimentation). Chacun de ces projets intègre au-delà de la dimension créatrice, un volet dédiée à l'EAC et/ou à la rencontre avec les publics.

Le service Enfance de la Ville d'Amiens consacre quant à lui près de 40% de son enveloppe à des actions culturelles menées dans le cadre du parcours culturel en direction du jeune public en hors temps scolaire (CLEA HTS, billetterie de spectacles et festival, ateliers de pratique) soit près de 80 000€.

Enfin, l'enquête menée auprès des équipements structurants révèle qu'un volume moyen de 20% de leur budget total est dépensé pour des projets et actions d'EAC : à titre d'exemples, ce volume s'élève à 21% pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, 24% pour l'association On a marché sur la Bulle, 25% pour la Maison du théâtre, 35% pour le Trait d'union.

Si l'on considère cette moyenne de 20% par établissement, ce sont près de 2,4M€ engagés par la collectivité au profit des actions d'EAC.

#### b- La nécessité d'embrasser tous les publics

De plus en plus les projets d'EAC tendent à croiser et mêler les publics. Les pistes à explorer pour permettre d'accroître les passerelles entre le temps scolaire et périscolaire s'organisent autour de deux enjeux : mieux se connaître et favoriser la passerelle.

Les sondés proposent d'œuvrer davantage en collaboration avec les partenaires des différents temps de vie de l'enfant mais aussi de créer des temps de rencontres entre acteurs des temps de vie de l'enfant (enseignants, animateurs...) et acteurs de l'enfance et de la culture. Ils proposent de soutenir la conception de projets pluridisciplinaires sur tous les temps de vie de l'enfant, d'encourager la pratique artistique sur le temps périscolaire au sein même des établissements, de communiquer dans les établissements scolaires les programmes des lieux culturels auprès des enseignants, des élèves et des familles. Enfin, ils invitent à favoriser les restitutions croisées et à accepter le turn-over des participants sur les temps de loisirs.

A l'échelle du territoire, les futurs projets devront tenir compte de la problématique de l'information et de la communication (faire connaître le dispositif aux enseignants des communes, permettre la rencontre avec des artistes en amont pour susciter l'envie) mais aussi prendre en compte les spécificités de la carte scolaire (fusion des communautés de communes et regroupement scolaire, autoriser une souplesse dans le nombre de classes impliquées au projet). Un soutien financier peut permettre de limiter d'une part les charges de l'artiste (défraiement des artistes, et notamment sur les communes non desservies par les transports en commun) et d'autre part de supporter le coût de déplacements des élèves vers les lieux de diffusion et de création (coût du transport/mutualisation des transports).

Enfin, la relation avec les familles autour du projet pourrait être plus inclusive en partageant davantage avec les parents : présenter les projets, communiquer tout au long du projet avec les parents via plateforme numérique ou les réseaux sociaux, valoriser la création de l'enfant (temps de présentation/exposition/restitution). Au-delà, la participation des parents est encouragée par l'écriture des projets qui mêlent parents-enfants ou plus simplement en invitant les parents à participer ponctuellement aux ateliers menés en classe ou encore en privilégiant une restitution en fin de journée ou week-end.

#### c- Refonder le CLEA

La réflexion d'une refondation du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) et la perspective d'une mise en œuvre du dispositif rénové à la rentrée scolaire 2022, dans le cadre du renouvellement de la convention liant ses 3 partenaires institutionnels s'opère à partir du regard porté par les partenaires acteurs et faiseurs des projets sur le dispositif existant. Une courte série de questions a ainsi été soumise à 70 intervenants, artistes et structures culturelles porteuses de projets. Des échanges individuels ont également enrichis le regard porté sur ce dispositif pivot des actions d'EAC sur le territoire.

Le dispositif CLEA apparaît comme un pilier de la charte de l'EAC (fréquenter/pratiquer/connaître) qui permet la démocratisation dans l'accès à la culture et d'égalité des chances. Il est reconnu pour sa forme qui repose sur le travail de co-construction, l'organisation et la confiance des partenaires.

Cependant le dispositif CLEA présente un format trop rigide et qui manque de souplesse (calendrier de dépôts dossiers et délai de validation, nombre d'heure pas toujours adapté à la nature de la pratique artistique, plateforme ADAGE non inclusive...). Du point du vue de l'intervenant, la précarisation des artistes (pas de défraiements pour les déplacements,

repas, achat de matériel, un taux horaire peu compatible avec l'investissement réel de l'artiste) est un frein au déploiement et à l'ouverture du dispositif tandis que les structures culturelles porteuses témoignent des difficultés à mettre en commun les idées voire parfois à être impliquée dans la co-construction artiste-enseignant.

Le CLEA suppose une co-construction partenariale :

- « Dans les projets que vous avez menés quelle note donneriez-vous (de 1 à 4 4 étant la meilleure) au partenariat et pourquoi ? » :
- avec l'équipe éducative/enseignante

Note **3,64/4** 

Mots clés: Motivation/confiance/dialogue/implication/enthousiasme/co-construction

avec la structure culturelle porteuse

Note: 3,33/4

Mots-clés: Fréquentation/Intervenant/Référent/Organisateur/logistique/lien/méconnaissance

Une dernière question permettait un champ libre d'expression. La plupart des commentaires ont été formulés par interrogation dont voici la restitution :

- Quelle place donnée à la métropole/la structure culturelle porteuse/l'artiste au cœur de la politique culturelle portée par le territoire ?
- Quelle légitimité de l'artiste (reconnaissance et définition de l'artiste par la DRAC) ?
- Quel soutient à l'artiste au regard de sa faible rémunération actuelle (55€/h contre 80€ sur d'autres territoires) ?
- Quelle ouverture possible avec les établissements scolaires privés ?
- Pourquoi ne pas encourager la mise en place de projets transdisciplinaires et interartistes, plus riches et qualitatifs pour l'élève, à l'image par exemple des résidences missions proposées par d'autres villes dans le dispositif CLEA ?

Pourquoi ne pas mettre en place un dispositif avec plusieurs niveaux d'intervention (à l'image des PAC 80 par exemple) qui permette d'adapter les projets aux contraintes et réalités des parties prenantes et des structures impliquées ?

Les réflexions se résument idéalement au travers de cette remarque « Selon moi, le dispositif CLEA est indispensable sur le territoire métropolitain mais il mérite d'avantage de souplesse, d'envergure et de lisibilité »

Fort de cette esquisse de portrait du territoire et de l'état des lieux de l'EAC, Amiens Métropole pense une stratégie des publics intégrant tout particulièrement les dispositifs à l'adresse des plus jeunes, de manière à ce que l'accès aux arts et à la culture soit conjugué au droit à l'éducation.

Le schéma dédié à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie rénove le dispositif pivot qu'est le Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Dès septembre 2022, de nouveaux axes stratégiques concertés avec les partenaires et déclinés opérationnellement seront imaginés et mis en œuvre, à travers notamment un Dispositif d'Initiation, de Pratique et de Sensibilisation (DIPS), des résidences d'EAC ou encore l'imagination de séquences dédiées à l'EAC dans la stratégie de l'évènementiel d'Amiens Métropole.

II- Schéma
d'Éducation
Artistique et
Culturelle (EAC) tout
au long de la vie
d'Amiens Métropole

# 1-Amiens, vers une métropole 100% EAC

L'un des axes prioritaires de la politique gouvernementale est l'éducation artistique et culturelle pour tous et tout au long de la vie. Elle « contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun ».

C'est dans cette optique que le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle, créé en 2005 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche avec l'appui du ministère de la Culture et de la Communication, a été élargi en 2013 à d'autres ministères (Agriculture, Enseignement supérieur et recherche, Jeunesse et Sports... ainsi qu'aux collectivités territoriales). La même année une circulaire est venue définir la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle pour soutenir l'égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) a officiellement lancé le label 100% EAC lors de sa séance plénière du 17 décembre 2021. Amiens Métropole candidate en avril 2022 au label 100% EAC qui vise à distinguer les collectivités qui portent un projet ayant pour objectif de proposer un accès à une éducation artistique et culturelle (EAC) à l'ensemble des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'université, dans l'esprit de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle élaborée par le HCEAC. Cette labellisation doit permettre aux élèves de 3 ans à 18 ans, âge limite du pass Culture, de bénéficier d'un parcours cohérent.

Si l'éducation artistique et culturelle trouve naturellement sa place dans le temps scolaire, elle doit être présente dans tous les temps de développement de l'enfant et tout au long de la vie des citoyens. Le parcours EAC s'appuie sur les enseignements artistiques mais vise une présence plus générale et multiforme des arts et de la culture, notamment par le biais de projets ayant une ambition pluridisciplinaire qui intègrent tous les temps de vie.

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes mais aussi tous les citoyens, à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, artistiques, culturels, associatifs pour développer des actions au plus près des besoins du territoire et de ses habitants.

Amiens Métropole souscrit naturellement aux principes de la charte nationale pour l'Éducation Artistique et Culturelle et inscrit comme enjeux fondamentaux l'esprit critique et l'ouverture sur le monde à tous les âges de la vie, l'égalité des chances et du bien vivre ensemble et l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine comme un droit fondamental.

Pour atteindre ces objectifs, Amiens Métropole s'engage à concevoir et mettre en œuvre un schéma de l'EAC tout au long de la vie pour imaginer des dispositifs renouvelés, embrasser l'enjeu métropolitain et intergénérationnel et mettre en œuvre une gouvernance partenariale.

# Un schéma d'EAC tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte

Pour 55% de leur temps, les jeunes vivent en dehors de l'école. C'est pourquoi la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie est essentielle. L'émancipation par les arts et la culture suppose en effet que tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.

Ainsi, et plus encore dans un contexte de relance post-crise, les sujets spécifiques tels que :

- L'éveil artistique et culturel du jeune enfant ;
- Les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre périscolaire, extra-scolaire et familial;
- ❖ Le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'articulation des différents temps de vie des enfants et des jeunes ;

doivent être au cœur des préoccupations et des réflexions à destination de la jeunesse, en étant particulièrement orientés en direction des publics les plus fragiles et des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, périphéries).

Généraliser l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes signifie le développement d'actions émancipatrices permettant d'accompagner ces derniers vers l'autonomie de leur pratique culturelle. Ce parcours est ponctué par un contact régulier aux arts, de la naissance jusqu'à l'âge adulte, que sont les actions d'éveil artistique dès la petite enfance, les actions en direction des enfants et des jeunes d'âge scolaire, l'inscription individuelle au Pass Culture à l'âge de 18 ans, les actions proposées dans l'enseignement supérieur... L'ambition de la généralisation signifie aussi l'intention de privilégier les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. L'offre périscolaire vient compléter cette attention particulière sous cet angle particulier de la continuité de l'EAC sur tous les temps de la vie.

56% des enfants âgés de 3 à 10 ans pratiquent chaque semaine au moins une activité encadrée dans un club, une association, une maison de quartier. 15% d'entre eux ont une pratique artistique encadrée ; 30 à 40% des 11-17 ans ont une forme de pratique artistique régulière (Rapport TLT 2018 du Haut conseil de l'enfance et de la famille).

Au-delà de leur effort budgétaire dédié à l'EAC, l'ensemble des structures culturelles développent désormais une offre en faveur du public « jeune», qu'elle relève de la création artistique (spectacle vivant et arts plastiques), des patrimoines (archives, musées, archéologie, architecture), de l'enseignement artistique (conservatoires, écoles de musique, écoles d'art), de la lecture publique, des médias et de l'audiovisuel public. Cette offre prend différentes formes : visites adaptées, ateliers, ressources numériques ou programmes dédiés.

Le pass culture couronne le parcours EAC du jeune dans la mesure où il est censé reconnaître l'autonomie des pratiques culturelles chez de jeunes adultes devenus soucieux du destin de leur sensibilité, de leur conscience, de leurs goûts et de leurs choix. Enfin, le Service national universel (SNU) vise à faire découvrir à toutes les jeunes filles et à tous les garçons de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités

ou d'engagement. La culture et le patrimoine font partie des thématiques proposées aux volontaires du SNU.

Faire vivre l'art et la culture à l'université, c'est poursuivre le projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école. La politique culturelle universitaire présente une double spécificité : Elle repose sur la participation directe de la communauté universitaire dans l'animation culturelle et la création artistique et sur une articulation étroite avec les domaines de la formation et de la recherche. L'université Picardie Jules Verne s'est dotée d'un service culturel en mesure de développer une politique ambitieuse qui promeut les manifestations culturelles et artistiques et suscite la création et les partenariats au sein de l'établissement. Au regard de l'enquête conduite par l'ADUGA auprès des étudiants fin 2015 afin de mieux appréhender leurs conditions et leurs modes de vie, on mesure à quel point l'enjeu de l'éducation artistique dans l'enseignement supérieur doit rester une priorité : 31% des étudiants reconnaissent à cette occasion n'avoir fréquenté aucun établissement culturel dans leur année universitaire. Parmi les actions qui tentent de palier à cette situation, le passeport Vie étudiante permet un tarif unique de 5€ sur tous les spectacles dans les structures partenaires (à Amiens : Centre Culturel Jacques Tati, Cité Carter, Cirque Jules Verne, Comédie de Picardie, FRAC Picardie, Maison de la culture d'Amiens, Maison du Théâtre, Musée de Picardie, Safran, ZOO) sur présentation de la carte étudiante UPJV valide.

Les pratiques artistiques et culturelles des amateurs participent également de l'enjeu d'un parcours EAC tout au long de la vie : Quelques forts leviers d'actions tels que le dispositif national Orchestres à l'école ou le « plan Chorales » témoignent de la pertinence des projets qui lient temps scolaire et pratique autonome volontaire chez les jeunes. Cet axe de développement des pratiques doit être relié à des actions pérennes de démocratisation de la culture, en temps scolaires ou menées tout au long de l'année par les associations ou les structures publiques investies dans le développement culturel et l'éducation artistique.

Enfin, afin de garantir un bénéfice équitable des actions d'éducation artistique et culturelle, une attention particulière est portée aux enfants et jeunes en situation spécifique ou de fragilité. Amiens Métropole s'engage à renforcer ainsi ses actions à destination des jeunes dont la situation requiert un accompagnement particulier, qu'ils soient hospitalisés, en situation de handicap, placés sous-main de justice ou habitant des territoires déficitaires (quartier politique de la ville), ou encore en situation d'exclusion ou spécifique (migrants, gens du voyage).

Miser sur l'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune adulte est une priorité car c'est à cet âge que les habitudes se créent et que la fréquentation des arts doit être en quelque sorte perçue comme un "placement" sur l'avenir. Néanmoins, il convient de redonner une place accrue aux adultes dans les projets d'EAC déployés, à titre collectif comme individuel.

A ce titre, dans un objectif de favoriser la cohésion sociale, Amiens Métropole est attentive à la mise en place de projets d'EAC qui comportent un volet d'action intergénérationnelle. Les actions intergénérationnelles permettent tant un partage culturel qu'un accompagnement des enfants et des jeunes dans la création de leur culture, de leur goût et de leur pratique en autonomie. Proposer également aux adultes d'affirmer leur rôle de « passeurs de culture » auprès des enfants, mais aussi auprès des adultes qui les entourent, est essentiel.

Une attention particulière aux parents permet aussi d'atteindre plus aisément l'objectif d'émancipation culturelle des enfants et des jeunes. Les exemples parentaux imprègnent l'enfant, qui éprouve ainsi une familiarité avec certaines activités ou certains lieux culturels. Il reçoit des valeurs dans l'usage social du temps libre. Les lieux, les usages et les comportements culturels de la famille font alors partie du champ des possibles de l'enfant.

Fort de ces constats, le schéma d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie d'Amiens Métropole se décline à partir de 4 volets d'actions :



- 1- Le Dispositif d'Initiation, de Pratique et de Sensibilisation (DIPS)
- 2- Les Résidences d'Education Artistique et Culturelle
- 3- La plateforme de l'EAC : tendre vers un pôle d'excellence dédié à l'EAC
- 4- Un territoire « Tout » EAC

# 2- Un schéma d'EAC en 4 volets d'actions

# 1- Le Dispositif d'Initiation, de Pratique et de Sensibilisation (DIPS)

Le DIPS est un parcours d'EAC de la crèche au Cycle 3 (1 à 11 ans) sur tous les temps de la vie.

Le DIPS rénove en profondeur le dispositif pivot du CLEA et permet de capitaliser sur 30 années de savoir-faire et d'expérience. Il a pour ambitions de soutenir et catalyser le volontarisme et les initiatives partenariales (enseignants/ structures/ artistes), de connecter les parcours d'EAC aux programmations et aux évènements du territoire et d'irriguer le territoire métropolitain. Une attention spécifique est portée aux projets associant culture et patrimoine.

Il se décline en 2 niveaux d'appropriation :

- a- Le DIPS Initiation-découverte (niveau 1) se conçoit à partir d'un catalogue des propositions de parcours d'EAC « clé en main » conçues par les structures, artistes et professionnels confirmés à destination des équipes enseignantes béotiennes. Il s'agit, d'une part, d'emporter les établissements scolaires éloignés des projets d'EAC, n'ayant jamais participé aux dispositifs d'EAC existants, ou ayant renoncé et, d'autre part, de répondre à la problématique du turn-over des enseignants et permettre aux primo arrivants d'initier des projets.
- b- Le DIPS initié (niveau 2) répond à des projets co-construits artistes/structures culturelles/structures d'accueil des jeunes (écoles, CLSH, hôpital,...) pluridisciplinaires, qui couvrent le territoire métropolitain. Chaque projet concerné doit accueillir à la fois un public scolaire et extra-scolaire.

Le déploiement du DIPS offre aux publics un volume annuel de 1 400 heures d'interventions EAC (400 h pour le Niveau 1 /DIPS Initiation et 1000 heures d'interventions EAC en Niveau 2/ DIPS initié) en temps scolaire et périscolaire.

Les modalités de mise en œuvre du DIPS sont définies dans le cadre d'appels à projets annuels lancés chaque printemps et facturés sur service fait. L'année scolaire 2022-2023 permettra d'expérimenter ces nouveaux dispositifs.

### 2- Les Résidences d'Education Artistique et Culturelle

Les résidences d'Éducation Artistique et Culturelle permettent la mise en place d'un projet en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire. Il s'agit de favoriser

pour le citoyen des parcours d'EAC tout au long de la vie et des parcours durables et inclusifs en offrant aux artistes et aux professionnels du patrimoine le temps long utile à l'installation d'un projet captant une diversité de publics.

Elles ont pour objectifs de favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie en invitant les enfants et les jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisir), mais aussi les habitants adultes du territoire, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs et d'établir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

Trois formats de Résidences d'Education Artistique et Culturelle sont déployées sur le territoire métropolitain à raison de 2000 heures d'interventions annuelles pour 5 résidences au total :

**a- La Résidence « transition»** exclusivement dédiée au cycle 3 du CM1 à la 6<sup>ème</sup> est un dispositif d'EAC croisé Amiens Métropole-Département de la Somme qui offre l'opportunité d'assurer un continuum des pratiques d'EAC en créant les passerelles utiles entre élèves/classes/établissements du cycle 3 et invite à une poursuite de la fréquentation des arts chez les adolescents sur tous les temps de vie.

b- La Résidence intergénérationnelle se définit à partir de projets coconstruits entre artistes/structures culturelles/structures d'accueil (écoles, CLSH,
EHPAD, foyers d'étudiants, foyers de jeunes travailleurs, PJJ,...). Elle encourage
autant le développement des interventions dans les établissements scolaires, que
dans les structures tout public et spécialisées afin de permettre d'initier et mixer les
publics aux différents âges de la vie autour de projets d'EAC. De fait, elle suscite la
transmission intergénérationnelle à partir de projets partagés en permettant au plus
grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais des arts et
sciences, par la rencontre d'artistes et/ou professionnels du patrimoine ou
scientifiques. Elle encourage et accompagne des liens intergénérationnels et renforce
l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel en s'appuyant sur des
équipements structurants du territoire. Enfin, elle contribue au développement
culturel, artistique et scientifique pour tous par la découverte et l'appropriation des
équipements culturels mais également de l'espace public.

c-La Résidence d'intérêt communautaire se définit à partir d'un projet inclusif et participatif proposant une vision intégrée du territoire comprenant au moins un des cinq secteurs de la ville d'Amiens et deux autres communes d'Amiens Métropole pour un meilleur dialogue entre centre et périphérie. Elle accompagne la rencontre entre l'artiste et la diversité des publics sur un territoire élargi, favorise l'implication des habitants comme socle d'une démocratisation culturelle locale, et permet de résorber les zones blanches de la cartographie de l'EAC en renforçant l'action dans les communes rurales.

Les modalités de mise en œuvre des Résidences d'EAC sont définies par des Appels à projets validés par les partenaires financeurs (Conseil Départemental de la Somme, et Etat-DRAC Hauts-de-France). Le cahier des charges de chaque dispositif figurera en annexes du Contrat Local d'EAC nouvelle génération que nous signerons avec nos partenaires en 2023.

La facturation des actions s'opérera par les structures culturelles ou les artistes concernés à la Direction de l'action culturelle et du patrimoine à l'issue de la réalisation des projets.

La première année 2022/23 de mise en œuvre des résidences étant transitoire, les projets seront construits de gré à gré entre la direction Culture et Patrimoine, les structures culturelles et les artistes, puis soumis à la validation du comité de pilotage.

Tous ces dispositifs seront consolidés à moyen terme par l'accompagnement des acteurs de l'EAC que sont tant les professionnels éducatifs et sociaux que les artistes et les acteurs culturels afin d'instaurer un réel langage commun et susciter l'envie d'agir ensemble.

### 3- La plateforme de l'EAC : Tendre vers un pôle d'excellence dédié à l'EAC et favoriser une culture commune de l'EAC

Capitaliser et conforter une dynamique d'expérience de territoire (enseignants, artistes et opérateurs), prendre en compte l'évolution et les attentes de la société dans une approche constamment renouvelée et expérimentale de l'EAC sont les enjeux auxquels se doit de répondre la collectivité.

La plateforme de l'EAC, co-construite aux côtés du Conseil Départemental de la Somme et bientôt d'autres partenaires, doit être le lieu de la valorisation et du développement des nombreuses initiatives existantes et doit répondre aux objectifs suivants :

- Promouvoir et concevoir une mise en réseau des professionnels de l'EAC
- Observer quantitativement et qualitativement, de manière participative, les démarches d'EAC
- Partager l'expérience et les bonnes pratiques de l'EAC
- Promouvoir des démarches innovantes d'observation d'impact de l'EAC
- Organiser la formation entre pairs

D'ores et déjà, un agent du Pôle Publics et Médiation (DACP-Amiens Métropole) et un agent du Conseil Départemental de la Somme œuvrent conjointement à raison de 4 heures hebdomadaires à cette co-construction.

La plateforme repose sur 3 axes de travail qui seront investigués à moyen et long terme :

- a- L'EAC, comme objet d'observation et d'évaluation pour élaborer un référentiel partagé d'évaluation des actions de l'EAC, concevoir la mise en œuvre d'une observation partagée et participative (animation réseau) mais aussi expérimenter des modes innovants d'observation des impacts de l'EAC tels que la résidence artistique d'observation (journalisme, ethnologie, audiovisuel, photographie...);
- b- L'EAC, comme laboratoire de recherche afin de mettre en relation d'une part faiseurs et chercheurs en invitant des laboratoires de recherche de

l'Enseignement supérieur, ou observatoires, à investiguer les logiques et les effets de l'EAC auprès des publics et en soutenant d'autre part les projets innovants d'EAC et de médiation.

c- L'EAC, comme sujet de partage et de formation pour imaginer les espaces de partage d'expertise et de savoir-faire entre professionnel de l'EAC, favoriser l'échange de bonnes pratiques entre pairs : Concevoir des temps d'information et de formation à l'EAC pour tous les intervenants souhaitant s'y investir, mobiliser les ressources et expertises.

#### 4- Un territoire « TOUT » EAC

Amiens Métropole vise le label 100% EAC, attribué par le préfet et le recteur pour une durée de 5 ans, après avis des services déconcentrés des deux ministères, qui sera la marque d'une implication forte et la garantie institutionnelle d'un partenariat et d'un savoir-faire reconnus pour les familles, les habitants et les institutions. Le label pourra être renouvelé après la présentation d'un bilan. La collectivité capitalise ainsi sur l'histoire et l'expérience de l'EAC sur le territoire d'Amiens Métropole et revendique la direction d'un « Tout EAC ». Elle peut en ce sens compter sur son maillage d'opérateurs dédiés et s'engage à impulser et articuler les actions d'EAC prévues (ou à prévoir) dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs des opérateurs structurants et sécuriser les actions menées par les opérateurs culturels du territoire. Elle invite à imaginer et expérimenter des actions d'EAC dans le cadre des événements en régie d'Amiens Métropole et souhaite optimiser le partenariat Amiens Métropole, services déconcentrés de l'Etat (DRAC, Education Nationale), collectivités (Région, Département) et les multiples acteurs de la culture et du patrimoine.

# a- L'EAC au sein des établissements labellisés (Scène nationale, scène conventionnée, pôle national, SMAC, FRAC)

Amiens Métropole peut prendre appui sur le maillage territorial des lieux labélisés embrassant toutes les esthétiques : le spectacle vivant avec la scène nationale MCA et les scènes conventionnées d'intérêt national le Safran et la Comédie de Picardie, le Cirque et les Arts de la Rue avec le PNC Jules Verne, les musiques actuelles avec la SMAC Lune des Pirates, les musiques classiques et savantes avec l'orchestre national en région – l'Orchestre de Picardie, les arts contemporains avec le FRAC PICARDIE... auxquels on peut ajouter l'association On a Marché sur la Bulle, Pôle régional de la bande-dessinée qui mène toute l'année un programme ambitieux d'EAC.

Autant d'opérateurs qui veillent à permettre aux spectateurs de s'ouvrir sur le monde, d'accéder à des objets conjuguant exigence et excellence, et en permettant à chacun de cheminer et se forger un parcours artistique et culturel. Ces opérateurs doivent poursuivre et intensifier leurs actions en réseau et mutualisées pour faire se connecter les arts et offrir aux spectateurs des propositions conjuguées invitant à la rencontre de chacun d'entre eux. L'enjeu de la mobilité des spectateurs est à investir dans des projets inter-structures.

Amiens Métropole s'engage à développer et évaluer les projets d'EAC dans le cadre des conventions partenariales en optimisant les moyens dédiés à l'EAC inclus dans les accompagnements au programme d'activité et en évaluant de manière concertée les actions d'EAC des opérateurs concernés (équipements culturels concernés par une CPO: FRAC - La Maison de la culture - Cirque Jules Verne - On a Marché sur la Bulle -Le Safran), et équipements culturels concernés par une convention : Musée de Picardie-Amiens métropole d'Art et d'histoire- Conservatoire à Rayonnement Régional- Réseau de lecture publique).

## b- L'EAC intégrée dans les programmes d'activité des équipements en régie et des associations subventionnées au fonctionnement

Tous les établissements d'Amiens Métropole en régie doivent incarner une identité propre avec un projet artistique et culturel spécifique, de manière à les rendre lisibles et complémentaires, et ce dans un souci d'accessibilité de leurs programmations à tous les publics. Il s'agit désormais de conforter le réflexe « EAC » des opérateurs s'y employant, de favoriser l'implantation durable de projets d'EAC emportant un large public et d'organiser une synergie inter-acteurs autour de la priorité de l'EAC.

Ainsi, le projet de la nouvelle scène culturelle Le Trait d'Union Longueau - Glisy est finalisé, celui du centre culturel Nymphéa de Camon a été entièrement remanié autour de la thématique des cultures durables ou encore les écoles de musique Harmonia et Diapason intègrent le Schéma d'enseignement musical en lien étroit avec le CRR. Le Diapason, déjà très investi sur les Orchestres à l'École, inaugure un nouveau projet de développement de la pratique chorale en partenariat avec le conservatoire, l'Éducation Nationale et l'Orchestre de Picardie. L'Étoile du Sud projette et expérimente un projet en lien avec les cultures urbaines. Le centre d'art St Germain trouvera toute sa place dans l'écosystème des arts visuels en nouant des partenariats réguliers avec le Musée de Picardie et en développant une coopération renforcée et inclusive avec le centre culturel Léo Lagrange. La rénovation du projet de la Maison du Théâtre prendra en compte les spécificités de son identité (jeune création contemporaine, enjeux sociétaux), de son inscription territoriale dans le quartier St Leu et la complémentarité avec les labels du nouveau Pôle national de la Marionnette. Il continuera à placer au cœur de son projet l'EAC atour des théâtres contemporains. Le Safran, scène conventionnée prochainement labellisée « Art et Création », doit conforter le sillon remarquable emprunté dans la combinaison constante et assumée de l'EAC en lien avec la programmation, les résidences d'artistes et l'évènementiel. La structure se lance en septembre 2022 dans l'accueil partagé d'une Section internationale américaine avec les collèges César Franck et Arthur Rimbaud, la première section internationale collège à Amiens (après celle niveau lycée à Luzarches) et la première en France entre un établissement scolaire et une structure culturelle

De la même façon, les structures associatives intègrent dans leur projet culturel l'EAC comme un principe d'action structurant et prioritaire. Elles œuvrent parfois de concert dans un objectif de parcours d'EAC, comme c'est le cas pour la Lune des Pirates, le Centre Social et Culturel d'Etouvie, le pôle national cirque et l'École Primaire Louise Michel autour du projet « Moi, et moi...émoi! » à dimension territoriale et au croisement de plusieurs disciplines

artistiques à la découverte des arts du cirque, des musiques actuelles et des arts plastiques, conçu comme un parcours, imaginaire et intime, à la rencontre d'artistes, de lieux et de modes d'expressions artistiques variés.

Il faut intégrer par ailleurs à ce « Tout EAC » les dispositifs partenariaux menés toute l'année entre une ou plusieurs structures culturelles et l'Education Nationale : CHAM, CHAD, CHAT au Conservatoire, Les Orchestres à l'Ecole, Ecole, Collège et Lycées au Cinéma, ...

#### c- L'EAC intégrée dans les évènements de la métropole

Amiens Métropole porte et finance des évènements fédérateurs permettant aux habitants une communion autour des arts et de la culture. Une palette de festivals reflètent la vivacité de nombreuses esthétiques sur le territoire : Les Rendez-vous de la BD, La rue est à Amiens (arts de la rue), Les Safra'Numériques (arts numériques), Minuit avant la nuit, R4 (musiques actuelles), Voyage au cœur de l'été (cultures du monde), la saison estivale, les Journées Européennes du Patrimoine, Une rentrée en musique sont reconnus sur le territoire et identifiés par les habitants.

Ainsi, une stratégie de l'évènementiel est mise en œuvre, de concert avec les opérateurs culturels, pour accompagner la croissance ou imaginer de nouveaux temps forts et festivals au sein desquels l'EAC est pleinement intégrée au programme. De même, l'EAC intégrera le cœur des programmations et des dispositifs qui cherchent à promouvoir la rencontre avec les arts et la culture sur tout le territoire.

### 5- Démarche de gouvernance du schéma de l'EAC

Le renforcement des partenariats passe à la fois par la contractualisation et par une gouvernance territoriale de l'EAC associant plus étroitement l'ensemble des partenaires.

#### a- Le Comité stratégique de l'éducation artistique et culturelle

Il impulse et coordonne les grandes orientations et la mise en œuvre du schéma, ainsi que sa cohérence entre les différents temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires et vie de l'habitant. Il confirme les objectifs, le calendrier et leur évaluation. Il permet aussi de réajuster au besoin les axes en fonction des réalités de terrain.

Il réunit les partenaires institutionnels et financeurs en veillant à la bonne articulation des cadres de contractualisation existants, ainsi que les projets d'écoles et d'établissements en fonction des champs d'actions et des publics concernés :

Les services de l'Éducation Nationale (Délégations académiques à l'action culturelle DAAC); le corps d'inspection (IA/IPR et IEM); les directions des services départementaux de l'Éducation Nationale;

- ❖ Le Pôle Publics et Territoires de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France et les conseillers dédiés à l'EAC ;
- Les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS - DDCS) pour la prise en compte du temps périscolaire, extra-scolaire et de la cohésion des territoires;
- Les directions inter-régionales et territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse
   (PJJ) pour les jeunes relevant d'une mesure judiciaire;
- Les services culturels de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme;
- ❖ L'Université (dont les écoles INSPE) et les grandes écoles pour l'enseignement supérieur;
- Les agences régionales de santé (ARS) pour les jeunes hospitalisés ou en situation de handicap;
- ❖ Amiens Métropole (Direction de l'action culturelle et du Patrimoine) ;
- ❖ Amiens Ville (Service Education, Enfance, Jeunesse/ Politique de la ville).

#### b- Le comité technique (COTECH)

Plus restreint, le COTECH constitué de personnes disposant de compétences clés dédiées à la conception et au suivi du parcours d'EAC sélectionne les projets et suit de manière plus précise le déroulement technique des actions mises en place. Dans une logique de transparence, d'équité et d'efficacité, certaines règles et processus seront définis au préalable, en particulier les cahiers des charges des dispositifs DIPS et résidences d'Education Artistique et Culturelle.

Il réunit des acteurs, organisateurs et participants aux projets :

- Amiens Métropole (Direction de l'action culturelle et du Patrimoine et Politique de la Ville)
- Amiens Ville (Service Education, Enfance et Jeunesse)
- Université UPJV/ laboratoires de recherche
- Professionnels de la culture et du patrimoine/médiateurs/artistes ou collectif/associations
- Etablissements scolaires
- Familles/parents

#### c- Un comité dédié à la plateforme de l'EAC

Il réunit la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme et Amiens Métropole (Directions de la culture et du patrimoine). Il coordonne la réflexion prospective et pilote les actions mutualisées entre les partenaires.

Le calendrier prévoit au minimum une réunion annuelle du Comité stratégique de l'EAC, une réunion annuelle du Comité dédié à la plateforme de l'EAC et 2 réunions minimum du COTECH.

### 6- Des moyens mis à disposition de l'EAC

#### a- Un budget dédié

Le schéma de l'Éducation artistique et culturelle a pour objectif de chiffrer plus précisément les moyens financiers mis à disposition des actions d'EAC (financement des partenaires, d'Amiens ville et Métropole, contributions propres des établissements conventionnés) en donnant une meilleure lisibilité aux actions pensées dans le cadre des 4 volets du schéma.

#### Répartition budgétaire du financement des 4 volets d'actions du schéma

Actions prévues au schéma de l'EAC	Dépenses
DIPS 1	14 000
DIPS 2	50 000
Résidence EAC 1	24 000
Résidences EAC 2	40 000
Résidences EAC 3	40 000
Plateforme EAC	10 000
100% EAC (EAC intégrée aux	En cours de chiffrage
programmes d'activités, aux	dans le cadre de la plate-
évènements, dispositifs partenariaux)	forme de l'EAC

#### b- Des moyens humains

Amiens organise sa Direction de l'action culturelle et du patrimoine à partir de 3 pôles : Publics et Médiation, Filières et Création, Attractivité et Rayonnement et elle pilote parallèlement 10 structures culturelles et patrimoniales.

Si chacun de ces pôles intègre pleinement les enjeux de l'éducation artistique et culturelle à la méthodologie et l'accompagnement des projets de direction, le pôle Publics et Médiation constitué de 3 agents (responsable de pôle, chargé de projets EAC et guide-médiateur du patrimoine) est plus spécifiquement attaché aux défis de l'EAC. En ce sens, il coordonne et impulse des projets qui permettent l'accès des publics spécifiques à la culture et au patrimoine et a pour objectif d'élaborer une politique des publics, de formaliser et accompagner le schéma métropolitain de l'EAC tout au long de la vie et enfin de concevoir, expérimenter et évaluer des outils et formats de médiation.

Les équipements culturels disposent également de moyens humains à la concrétisation de ces objectifs : 64% d'entre eux ont un référent ou une équipe dédiée au suivi des actions d'EAC.

Amiens Métropole se donne donc les moyens d'accompagner le développement de la politique de généralisation du 100% EAC, par la valorisation et l'encouragement des projets innovants, ainsi que l'analyse des initiatives du terrain pour en tirer des préconisations concrètes qui soient en cohérence avec les attentes de tous les publics.

#### c- Une évaluation partagée pour un label 100% EAC

L'approche retenue vise à permettre l'appréhension des fondamentaux de l'évaluation en EAC et la construction d'une culture partagée par les différents acteurs. Plus qu'un bilan quantitatif, le schéma propose une évaluation qualitative de l'EAC par ses effets, en généralisant une méthodologie de l'évaluation qui accompagne chaque projet dès sa naissance et tout au long de son déroulement. Cette évaluation s'appuie sur les 4 axes d'analyse, déclinés en 15 principes du label 100% EAC.

- ❖ Axe 1 contenu des projets EAC

  La généralisation de l'EAC doit respecter les principes fondamentaux consignés dans la

  Charte pour l'éducation artistique et culturelle,
- ❖ Axe 2 périmètre des publics concernés

  Tous les jeunes et adultes pris en charge sur le territoire concerné, dans l'ensemble de leurs temps de vie et quels que soient les lieux d'accueil et leurs modes de scolarisation ou de formation, doivent être pris en compte. L'ensemble des structures et lieux de vie sur le territoire est impliqué.
  - ❖ Axe 3 contexte de mise en œuvre des projets par les partenaires
  - ❖ Axe 4 gouvernance- Modalités de pilotage du projet par la collectivité et ses partenaires.

# III- ANNEXES

### **SOURCES**

L'Education Artistique et Culturelle, un marqueur fort de la stratégie culturelle et patrimoniale de la Métropole

- ♣ Insee > Démographie/ Quartiers prioritaires / Education
- Observatoire des territoires > Zone d'étude CA Amiens Métropole (epci 2021), comparée avec France-chiffres clés
- Observatoire des territoires > Zone d'étude CA Amiens Métropole (epci 2021), comparée avec Amiens-chiffres clés
- Division de l'évaluation, de la prospective et du pilotage (DEEP) > L'académie d'Amiens en chiffres
- ♣ Concertation territoriale sur la Culture Espace du Grand Amiénois-déc 2021
- Médiations et actions d'EAC pour quels publics ? > Enquête menée auprès d'un échantillon de 18 établissements et opérateurs culturels d'Amiens Métropole- Nov 2021
- 1. L'EAC, une action prioritaire?
- 2. Pour quels publics?
- 3. Les formes d'actions mises en œuvre
- 4. Le financement des actions d'EAC
- 5. La place des artistes
- 6. Les esthétiques déployées
- 7. Le personnel spécialement dédié aux actions d'EAC
- 8. Freins et pistes de développement, les enjeux de demain
  - Refondation du dispositif CLEA>Enquête menée auprès de 70 porteursfaiseurs de projets
- 1. Forces et faiblesses du dispositif existant (point positif/point négatif)
- 2. Freins et leviers
- 3. Enjeux d'aujourd'hui et de demain : les habitants et le territoire
- 4. Libre parole
  - Schéma de la filière Arts Visuels-DACP 2022 Education artistique et culturelle-Préconisations
  - Schéma des Musiques Actuelles-DACP 2022- Education artistique et culturelle-Préconisations

Ces outils d'analyse sont disponibles sur demande : Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine/Pôle Publics et Médiation/ contact : <u>c.csore@amiens-metropole.com</u>

## RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU JEUNE PUBLIC EN TEMPS SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE

Туре	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves/étudiants
Écoles maternelles	32 (+9 AM)	3536
Écoles élémentaires	59(+26 AM)	14096
Collèges	16 (+2 AM)	8815
Lycées d'enseignement général et technologique	13	13785
Lycées professionnels	12	
<b>Enseignement agricole</b>	0	0
Établissements d'enseignement supérieur	38	30698
Centres de formation d'apprentis	20	5800
Autres types d'établissements		
- hôpitaux	5	NR
<ul> <li>instituts médico-éducatifs (IME)</li> </ul>	3	NR
- école de la 2e chance	1	170
<ul> <li>maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS)</li> </ul>	2	NR
<ul> <li>établissements de la protection judiciaire de la jeunesse</li> </ul>	1	62
Lieux d'accueil de la petite enfance	16 crèches	1200
Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH): associations d'éducation populaire, centres de loisirs, centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, missions locales	30 ALSH Municipaux	

Les cartographies des crèches, écoles, collèges, lycées et CLSH sont disponibles sur demande : Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine/Pôle Publics et Médiation/ contact c.csore@amiens-metropole.com

### CHARTE DE L'EAC

Partagé par les différents partenaires, services de l'État, collectivités territoriales et membres de la société civile, ce document de référence pose pour la première fois le cadre de l'éducation artistique et culturelle en dix principes-clés, reconnaissant notamment l'importance de l'éducation par l'art, la nécessité d'une approche globale intégrant tous les temps de l'enfant et tous les lieux de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que la coresponsabilité de cette politique qui ne saurait s'épanouir sans le soutien des collectivités territoriales.

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## CHARTE POUR l'éducation artistique et culturelle



L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.



L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.



L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.



L'éducation artistique et culture le contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique C'est aussi une éducation par l'art.



L'éducation artistique et culture et prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.



L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux annyéhender le monde contemporain



L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel. secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.



L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).



L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.



Le développement de l'éducation artistique et culture le doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.















